



**PLAN DEPARTEMENTAL 2013-2017
DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
POUR LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

La prévention de la délinquance est une politique publique qui se situe à la rencontre entre le champ éducatif, le domaine social, l'insertion professionnelle, la sécurité et la justice. Ayant profondément évolué depuis ses origines, elle s'appuie désormais sur des approches plus individualisées.

La loi du 5 mars 2007 a posé les fondements de la prévention de la délinquance. Pour lui assurer une mise en œuvre cohérente, un premier plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes a été adopté pour les années 2010-2012. Décliné au plan départemental, il était articulé autour de quatre grands axes :

- ⇒ le développement de la prévention,
- ⇒ la coordination des acteurs locaux autour des maires,
- ⇒ la prévention de la délinquance des mineurs,
- ⇒ la protection des victimes.

Afin de garantir au quotidien la tranquillité publique, de réduire les facteurs de passage à l'acte délictueux et de diminuer les risques de récidive, une nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance a été adoptée pour la période 2013-2017. Elle repose sur un partenariat entre les services de l'Etat, le Conseil général, les maires, les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que les acteurs associatifs. Elle engage un travail en réseau autour d'objectifs partagés.

Présenté dans ses grandes lignes lors du Comité départemental de prévention de la délinquance (CDPD) réuni en séance plénière le 20 juin 2013, le nouveau plan départemental de prévention de la délinquance en Dordogne vise cette même finalité. Elaboré autour des enjeux locaux des politiques de sécurité, il s'inscrit pleinement dans les orientations fixées par la stratégie nationale.

Ce document est donc le fil conducteur pour tous les acteurs de la prévention de la délinquance. Pour assurer la cohérence d'action dans le département, il sera donc la référence unique de chacune des instances locales concernées.

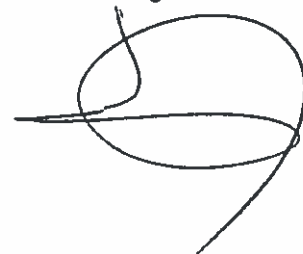
Monsieur Jacques BILLANT
Préfet de la Dordogne



Madame Frédérique DUBOST
Procureure de la République
près le Tribunal de Grande Instance
de Bergerac



Monsieur Jean-François MAILHES
Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance
de Périgueux



1^{re} PARTIE : ELEMENTS DE CONTEXTE

1 – LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2013-2017.

Adoptée après une large concertation, la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance fixe les grandes orientations pour les cinq prochaines années à travers trois priorités qui sont reprises au niveau départemental :

- la lutte contre la délinquance chez les jeunes,
- la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes,
- les schémas de tranquillité publique.

Elle s'inscrit dans la continuité du plan national validé pour la période 2010-2012.

➤ **Un bilan positif du plan national de prévention de la délinquance 2010-2012**

Ce bilan montre un niveau d'exécution satisfaisant des mesures préconisées, en particulier en ce qui concerne les mesures relevant du champ de la sécurité et de l'aide aux victimes. De nombreux dispositifs développés au cours de cette période (études de sécurité, référents sûreté, cellules anti-cambriolages, bureaux d'aide aux victimes, référents pour les femmes victimes de violence au sein du couple, intervenants sociaux en commissariat et en unité de gendarmerie...) ont prouvé leur caractère opérationnel.

➤ **Des difficultés persistantes prises en compte pour la nouvelle stratégie**

La mise en œuvre du plan 2010-2012 comporte cependant certaines limites et révèle des difficultés persistantes. On constate notamment que les maires se sont inégalement emparés des possibilités que leur offrait la loi du 5 mars 2007 et/ou n'ont pas toujours trouvé un engagement adéquat de la part des services de l'État. En outre, la mise en cohérence des pratiques locales en matière de prévention de la délinquance portées par les acteurs (collectivités territoriales, opérateurs publics ou associatifs) a souvent fait défaut.

➤ **Une approche qui doit être résolument partenariale et adaptée au plan local**

La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance fait donc davantage prévaloir la dimension partenariale et vient surtout compléter les compétences propres de chaque acteur. D'autre part, elle s'inscrit dans un contexte politique et social évolutif.

2 - LE BILAN DE LA DELINQUANCE EN DORDOGNE.

2.1 - UN BILAN 2012 TRES SATISFAISANT

Le bilan de la délinquance est en 2012 très satisfaisant. La Dordogne se classe parmi les départements les plus sûrs de France : 4^e pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), contre 8^e en 2011, et 11^e pour les atteintes aux biens (AAB), contre 18^e en 2011.

➤ **Atteintes à l'intégrité physique (AVIP).**

- Les AVIP affichent une évolution contrastée entre la zone de la police nationale (-83 FC) et celle de la gendarmerie nationale (+88 FC).

- Parmi les AVIP, on note l'augmentation des infractions de nature sexuelle et des violences, mauvais traitement et abandons d'enfant. Cette évolution peut s'expliquer par une certaine libération de la parole et doit être relativisée par rapport au fait que 70% des plaintes pour violences sexuelles contre mineurs sont classées sans suite, les enfants étant souvent instrumentalisés dans un contexte de séparation de couple.

- Enfin, avec moins d'un fait enregistré tous les 5 jours, les violences physiques crapuleuses (VPC), en baisse par rapport à 2011 (-30%), atteignent en 2012 un total historiquement bas (72 FC).

➤ **Atteintes aux biens (AAB).**

- Une baisse marquée avec 7730 faits contre 8260 en 2011.

- Les cambriolages dans les résidences principales ont connu une légère augmentation qui est compensée par la diminution des vols simples, c'est-à-dire des cambriolages sans effraction (par portes / fenêtres ouvertes), conséquence directe des messages de prévention menés par les forces de sécurité. Dans ce domaine, la zone de la Gendarmerie nationale a connu des phénomènes de « raids ».

- Deux sujets attirent l'attention pour 2013 : les dégradations de véhicules, souvent liées à des conflits de voisinage ou d'escroqueries à l'assurance, et les vols à la tire ou à l'étalage, révélateurs en zone de Police nationale d'une forme de délinquance d'appropriation en période de crise.

➤ **Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF).**

Les EIEF ont vu une baisse globale, mais il faut prendre en compte le développement en zone de gendarmerie nationale des escroqueries et abus de confiance (25% sont réalisées sur Internet).

2.1 – Un 1^{er} SEMESTRE 2013 AUX RESULTATS CONTRASTES

Le 1^{er} semestre 2013 présente un bilan contrasté. Si les trois indicateurs de base (AVIP, AAB et EIEF) ont évolué défavorablement, les résultats sont proches de ceux de 2011 et reflètent mieux la réalité du département, car les chiffres de 2012 avait été historiquement bas. La Dordogne reste néanmoins classée parmi les dix départements les plus sûrs de France. Enfin, les taux d'élucidation ont évolué très favorablement, ce qui témoigne de l'engagement et de la qualité du travail des forces de sécurité.

➤ **Affeintes à l'intégrité physique (AVIP).**

- Les AVIP ont augmenté (+84 faits constatés), surtout dans le domaine des « menaces et chantages dans un autre but ». Cela dévoile, dans un département plutôt calme, la tension grandissante dans les rapports entre les personnes et la judiciarisation toujours plus forte des conflits de voisinage.

- L'augmentation de ce seul index ne doit pas occulter une situation plutôt favorable. En effet, les coups et blessures volontaires sont restés stables, les violences sexuelles diminuent et les violences crapuleuses se maintiennent à un niveau très bas (en zone gendarmerie : 22 faits en 26 semaines).

- En zone gendarmerie, il convient toutefois de relever la part prépondérante des violences intrafamiliales (52 % des coups et blessures volontaires), alors qu'en zone police, les violences physiques ont lieu dans une large majorité sur la voie publique.

➤ **Affeintes aux biens (AAB).**

- En progression (4037 faits constatés, soit +426 par rapport au 1^{er} semestre 2012).

- Malgré cette augmentation générale, la situation reste maîtrisée dans le domaine des cambriolages qui représentent la priorité d'action des forces de police et de gendarmerie.

- Les vols liés à l'automobile, aux deux-roues et à leurs accessoires sont en forte hausse, en particulier en zone gendarmerie. L'augmentation des vols de carburants est aussi symptomatique de cette période de crise et fait l'objet d'une stratégie de lutte particulière.

- En zone police, les destructions et dégradations de biens ont progressé de 87 faits (+30%) qui se résument parfois à des faits très épisodiques (faits recensés sur un même lieu et une même nuit).

➤ **Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF).**

- Une forte augmentation (+404 faits constatés) essentiellement liée à la résolution par les gendarmes d'une seule affaire d'escroquerie de vente aux matelas (393 victimes identifiées à l'heure actuelle). La mise à jour d'une telle affaire d'ampleur doit donc être considérée comme très positive.

2^E PARTIE : LES 3 PRIORITES POUR LA DORDOGNE

PRIORITE N°1 : LA DELINQUANCE CHEZ LES JEUNES

SITUATION EN DORDOGNE

En 2012, dans l'ensemble du département, la proportion de faits de délinquance élucidés imputables à des mineurs reste assez mesurée, avec respectivement 10.8 % de la délinquance globale en zone gendarmerie et 13.59 % en zone police. De manière générale, les faits les plus fréquemment commis par les mineurs sont des vols, et notamment des vols à l'étalage.

Il convient de souligner que les mineurs âgés de moins de 13 ans restent très peu représentés parmi les mineurs mis en cause et que la proportion des moins de 16 ans se réduit significativement. Cette évolution est à mettre au crédit des services de police et gendarmerie qui fournissent un important travail de prévention à destination des jeunes collégiens, notamment à travers l'action des formateurs anti-drogue. A l'inverse, la catégorie des 16-18 ans constitue toujours la majorité des mineurs délinquants. Ils semblent davantage hermétiques aux actions de prévention qui leur sont destinées, notamment en matière de stupéfiants.

➤ **Enjeu N°1 : Agir avec et dans les établissements scolaires.**

Développer les liens avec les forces de sécurité.

- Par le suivi des diagnostics de sécurité dans les établissements.

Afin de répondre à l'exigence de protection des établissements scolaires, il conviendra d'actualiser les diagnostics de sécurité de façon régulière : accélérer la réalisation des préconisations et évaluer leur mise en œuvre dans les meilleurs délais ;

Chaque année, un point sur les diagnostics de sécurité dans les établissements scolaires est présenté dans le cadre de l'état-major départemental de sécurité.

- Par un positionnement consolidé du déploiement des référents sécurité.

Renforcer les actions de préventions.

- En insistant sur les nouvelles menaces (internet, dérives sectaires).
- En maintenant l'effort sur la prévention des conduites addictives.

L'ENP de Périgueux, la DDSP 24 et le groupement de gendarmerie départementale renforceront leurs actions de prévention par l'intermédiaire de leurs formateurs anti-drogue.

➤ **Enjeu N°2 : Renforcer les actions en direction des parents**

Soutien à l'exercice de l'autorité parentale.

- Aider les parents en difficultés par la mise en œuvre d'actions de conseil et de soutien à la fonction éducative.
- Mettre en place des stages de responsabilité parentale.

Ce stage a pour objet de rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant. Il s'agit plus précisément de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation, leur apporter un soutien éducatif sur un temps limité et lutter contre la délinquance des mineurs dès lors qu'elle apparaît comme une conséquence de carences familiales graves. Le cadre de l'exécution d'un tel stage est pénal.

Le Conseil pour les droits et devoirs des familles.

Cette instance d'aide à la parentalité, facultative pour les communes de moins de 50 000 habitants, s'adresse aux parents de mineurs en difficultés. Il convient d'inciter les maires à la création d'une telle instance lorsque la situation le justifie.

➤ **Enjeu N°3 : Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion**

- Développer l'insertion durable des jeunes sous main de justice qui cumulent des difficultés de plusieurs ordres.
- Accompagner la réinsertion des détenus des trois établissements pénitentiaires.

-oOo-

PRIORITE N°2 : AIDE AUX VICTIMES ET VIOLENCES INTRAFAMILIALES

SITUATION EN DORDOGNE

Les violences intrafamiliales ont baissé dans notre département de 54 faits entre 2012 et 2011 (453 FC en 2012 contre 507 en 2011). Les femmes constituent les 2/3 des victimes des violences dans la sphère conjugale.

Ce bilan est à mettre au crédit de la réorganisation de la brigade de protection des familles du groupement de gendarmerie départementale, du rôle toujours plus actif et probant de l'intervenant social auprès des services de gendarmerie et de police et des actions engagées autour de l'accueil et de l'accompagnement des femmes victimes de violence.

La nomination le 4 novembre 2013, après deux ans de vacance du poste, de la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité hommes/femmes est créateur d'une forte attente de la part de l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes.

➤ *Enjeu N°1 : Anticiper les situations intrafamiliales potentiellement risquées.*

Détecter les violences et réagir le plus en amont possible.

- Sensibiliser et former les acteurs de terrain.
- Consolider le rôle des référents et agir en réseau.

Mettre en place un suivi au plus près du terrain.

- Développer les groupes thématiques dédiés aux violences intrafamiliales et aux violences faites aux femmes dans les CLSPD.
- Favoriser le travail en réseau afin de pouvoir faciliter les échanges d'information entre tous les acteurs de la lutte contre les violences intrafamiliales.

➤ *Enjeu N°2 : Améliorer la prise en charge des victimes.*

En s'attachant à l'accueil dans les services de sécurité intérieure.

- Mener des actions d'information au profit de la population concernant le cheminement des plaintes.
- Développer la culture de l'accueil au sein des services par une sensibilisation des agents de guichet.
- Clarifier et évaluer l'action de la brigade de protection de la famille (DDSP et groupement de gendarmerie de la Dordogne) dans ses missions de centralisation de l'ensemble des plaintes recueillies dans le domaine des violences intrafamiliales.

En répondant aux besoins matériels et psychologiques des victimes.

- Pérenniser l'action de l'intervenant social
- Finaliser le partenariat entre l'union des maires et le Conseil généra.
- Favoriser les permanences d'associations d'aide aux victimes dans la maison de justice et du droit de Bergerac et les points d'accès au droit du département, les commissariats, les gendarmeries et dans tous les lieux nécessaires.

-oOo-

PRIORITE N°3 : LES SCHEMAS DE TRANQUILLITE PUBLIQUE

SITUATION EN DORDOGNE

En Dordogne, les atteintes à la tranquillité publique sont en hausse par rapport à 2012. La population est particulièrement attentive à l'évolution de ce type de délinquance qui participe grandement au sentiment d'insécurité.

➤ *Enjeu N°1 : Adopter une approche géographique des sujets*

Dans les quartiers préoccupants.

- Porter les efforts sur les quartiers dits « prioritaires » au titre du dispositif de la politique de la ville.

Dans les transports en commun (bus et trains).

- Renforcer la coordination des différents acteurs en matière de transports (Conseil général / Communauté d'agglomération bergeracoise / Communauté d'agglomération périgourdine / Forces de sécurité / Sûreté ferroviaire SNCF / Préfecture).

Un groupe de travail restreint sur les transports s'est réuni en Préfecture en mars 2013 avec les acteurs précités. Une fiche relais des actes de délinquance a été mise au point afin qu'un suivi de ces faits soit instauré et que l'ensemble des acteurs puisse être informé des suites données.

➤ *Enjeu N°2 : Renforcer la sécurité contre les vols et les cambriolages*

Cette priorité nationale, à travers le plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée élaboré en septembre 2013, a été déclinée en Dordogne par la mise en place d'un plan départemental.

Les cambriolages et vols à main armée constituant des préoccupations de premier ordre pour les citoyens et commerçants, il convient donc d'agir :

Auprès des particuliers.

- A travers les dispositifs opérationnels activés tout au long de l'année (plan anti hold-up ; ordres d'opération de sécurité ; patrouilles etc...).
- A travers des actions de prévention ciblées notamment sur les seniors.

Auprès des commerçants et des professions à risque.

- A travers des réunions régulières avec les forces de sécurité
- A travers des campagnes de prévention menées par les référents sûreté
- A travers la signature de conventions ciblées
- A travers un échange dynamique avec les chambres consulaires

Autour de trois axes principaux.

- Une occupation toujours plus dissuasive du terrain.
- Un développement des partenariats de sécurité.
- Un renforcement de l'efficacité de la police judiciaire.

➤ **Enjeu N°3 : Tranquillité publique et vouloir-vivre ensemble**

Les maires, et à un degré moindre les services de l'Etat, sont de plus en plus sollicités par la population exposée au quotidien aux incivilités, nuisances nocturnes et dégradations pour rétablir la tranquillité publique.

Développer des actions de médiation en matière de tranquillité publique (notamment les correspondants de nuit dans les quartiers).

Ces actions de médiation visent à prévenir les troubles à la tranquillité publique et les faits de délinquance se produisant :

- Dans et aux abords des établissements scolaires
- Dans les espaces publics
- Dans les transports
- Dans les ensembles d'habitat collectif

Privilégier les actions de promotion de la citoyenneté et de renforcement du dialogue police-population.

La tenue de séminaires « sécurité intérieure et civile » à l'attention de l'ensemble des élus du département lors des rencontres 2013 de la sécurité est à pérenniser sous forme de réunions régulières au cours de l'année 2014, en lien avec l'Union départementale des maires.

-oOo-

3^E PARTIE :

LES MODES D'ACTION ET DE SUIVI

1 – UNE GOUVERNANCE PARTAGEE

➤ *Consolider le rôle des maires*

Intensifier la mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

Issu de la loi du 05 mars 2007, ce dispositif donne pouvoir aux maires de procéder verbalement à un rappel à l'ordre à l'encontre d'un auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre. Il s'agit d'anticiper l'évolution d'un comportement délinquant. Le rappel à l'ordre est une réponse institutionnelle simple et rapide à la disposition du maire.

En Dordogne, un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par les maires de Dordogne a été signé le 05 septembre 2011 entre l'Union départementale des maires, les procureurs de la République de Périgueux et de Bergerac, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie départementale.

Développer le dispositif de la vidéo-protection sur le territoire.

L'implantation de caméras de vidéo-protection au sein d'espaces industriels et commerciaux privés s'est poursuivie en 2012, puis 2013.

S'agissant des dispositifs de vidéo-protection sur la voie publique à l'initiative des communes, ils doivent être davantage développés (actuellement, seules 4 communes sont dotées d'un tel système).

➤ *Développer les partenariats avec le Conseil général de la Dordogne.*

Par une participation du Conseil général lors des réunions thématiques du Conseil départemental de prévention de la délinquance.

➤ *Renforcer la coordination avec les autorités judiciaires.*

- Par des échanges réguliers sur l'ensemble des problématiques de sécurité lors des états-majors départementaux de sécurité.
- Par une impulsion conjuguée procureurs / préfet dans la lutte contre le travail illégal et la fraude aux finances publiques dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF).
- Par la possibilité pour l'autorité judiciaire de mettre en œuvre un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) ciblé sur une zone particulière.

2 – UNE COORDINATION SUR PLUSIEURS NIVEAUX

➤ Le comité départemental de prévention de la délinquance (CDPD).

Une séance plénière par an.

- Pour examiner le rapport sur l'état de la délinquance de l'année N-1.
- Pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés.
- Pour présenter les orientations prioritaires à (re)décliner dans le plan.

Une sous-commission thématique réunie mensuellement en Préfecture.

- Pour faire un point détaillé sur chaque problématique.

Il a été décidé d'instaurer, dès janvier 2013, des réunions restreintes mensuelles sur des thématiques bien précises et circonscrites pour lesquelles des solutions pertinentes ne pouvaient être trouvées que dans le cadre de groupes de travail.

C'est ainsi que de telles réunions se sont tenues chaque mois sur les thèmes suivants (en 2013):

- Violences intrafamiliales et faites aux femmes.
- Dérives sectaires.
- Sécurisation des transports
- Protection des séniors
- Protection des professions à risque

- Pour pouvoir faire participer un maximum d'intervenants de terrain.

L'objectif de ces réunions est de faire participer l'ensemble des acteurs concernés par la thématique (services de l'Etat, acteurs locaux, acteurs associatifs).

Le Conseil général a ainsi été davantage impliqué dans ces réunions de travail.

- Pour établir un constat partagé et des propositions coordonnées.

➤ Le CLSPD ou CISP, pivot de la coordination entre les acteurs locaux.

Les CLSPD ou CISP sont des instances qui favorisent l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et définissent des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Au plan local, la mise en œuvre du plan départemental repose sur la déclinaison des objectifs au sein des CLSPD.

Les CLSPD de Périgueux et Coulounieix-Chamiers, ainsi que le CISP de Bergerac, sont actifs et se réunissent au moins une fois par an. A l'inverse, les CLSPD de Boulazac, Sarlat, Montpon-Ménéstérol, Port-Sainte-Foy, Terrasson et Saint-Astier ne se sont pas réunis depuis bien longtemps. C'est pourquoi les CLSPD du département devront être réactivés afin de mettre en œuvre localement la stratégie territoriale de prévention de la délinquance. Chaque CLSPD adressera à la préfecture en fin d'année un bilan annuel de son activité et précisera les mesures prises en application du plan.

➤ **Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance.**

Un document élaboré dans chaque CLSPD ou CISP

- Pour remplacer les actuels contrats locaux de sécurité, souvent anciens.
- Pour donner de la cohérence aux actions locales (diagnostics, objectifs à atteindre, actions et évaluations).

Privilégier une approche intercommunale de prévention de la délinquance.

- Pour prendre en compte la réalité des bassins de délinquance.
- Pour rechercher des solutions fondées sur une mutualisation des moyens.

➤ **L'Etat-major départemental de sécurité.**

Rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par les questions de sécurité, l'Etat-major départemental de sécurité est organisé autour de réunions thématiques qui permettent de concentrer analyses et propositions d'action.

L'EMDS se réunit tous les deux mois et a étudié (en 2013) les thématiques suivantes :

- Stratégie de lutte contre la délinquance.
- Lutte contre le trafic de stupéfiants.
- Bilan et analyse des infractions visant les personnes âgées.
- Lutte contre l'alcoolisation chez les jeunes.
- Bilan d'activité de la cellule anti-cambriolages (CAC).
- Le rôle des maires en matière de police administrative (activités de police funéraire, activités des établissements de nuit (bars et discothèques) et tranquillité publique).
- Les « violences sexuelles » en Dordogne.
- La sécurisation des établissements scolaires.
- Les atteintes aux personnes chargées d'une mission de service public.
- Les escroqueries sur Internet et problèmes liés aux réseaux sociaux.
- La prévention du suicide.
- Les stratégies d'accueil et de communication.
- Les vols de carburants.

3 – LES LEVIERS D'ACTION

➤ **Le levier financier**

Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

En 2012, le FIPD a permis de soutenir 11 actions de prévention de la délinquance pour un montant de 69 000 €, sur les trois axes suivants :

- Prévention de la délinquance des jeunes/décrochage scolaire : 9 500 €
- Aide aux victimes et lutte contre les violences intrafamiliales : 33 500 €
- Prévention de la récidive : 26 000 €.

En 2013, l'enveloppe du FIPD s'est élevée à 92 000 € et a permis de soutenir 22 actions de prévention de la délinquance selon la répartition thématique suivante :

- Prévention de la délinquance chez les jeunes : 31 200 €
- Aide aux victimes et lutte contre les violences intrafamiliales : 41 800 €
- Prévention de la récidive : 14 000 €
- Médiation visant à la tranquillité publique : 5 000€

Le poste d'intervenant social mis en place auprès des forces de sécurité a de nouveau bénéficié des crédits du FIPD. Il s'agit d'un dispositif reconnu par tous les acteurs et à l'efficacité incontestée. Financé à 100 % par les crédits du FIPD, une recherche active de co-financement pour 2014 apparaît essentielle pour le pérenniser.

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (MILDT).

En 2012, la dotation de la MILDT pour le département s'est élevée à 85 010 €. Ce montant a permis de soutenir des actions selon la répartition suivante :

- Actions de soin, insertion et réduction des risques : 36 %
- Prévention dans les établissements scolaires : 28 %
- Prévention hors des établissements scolaires : 34 %

En 2013, la dotation de la MILDT pour le département a diminué : 63 713 €. Ce montant a permis de soutenir les actions suivantes :

- Actions de soin, insertion et réduction des risques : 2 %
- Prévention dans les établissements scolaires : 24 %
- Prévention hors des établissements scolaires : 74 %

➤ Le levier communication

- **Une communication institutionnelle renforcée** : Médias ; site Internet de la Préfecture de la Dordogne ; Articles pour CIVIQUE, le magazine du ministère de l'Intérieur ; dépliants et flyers à l'attention des populations vulnérables et concernées par la délinquance.

- **Une communication vers les élus locaux** : par l'intermédiaire de l'Union des maires de la Dordogne ; par des circulaires aux maires ; par un lien permanent avec les services du Conseil général.

- **Une communication vers les acteurs socioprofessionnels** : par des réunions sur les professions à risque et une communication active par l'intermédiaire des chambres consulaires.